



## TEXTES OFFICIELS

### RÉMUNÉRATION

#### Répartition de la dotation exceptionnelle pour les personnels des Centres de Santé

**Décret n° 2023-860 du 06 septembre 2023** relatif aux modalités de répartition de la dotation exceptionnelle attribuée aux Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre pour la mise en œuvre d'une prime ou d'une revalorisation des personnels employés dans les Centres de Santé

## RÉFÉRENCES

*J.O. du 08 septembre 2023*

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique**

Maison des collectivités territoriales, Zac Etang Z'Abriots BP 1169 – 97249 Fort-de-France Cedex

**Service AIDE JURIDIQUE**

Tel : 0596 70 08 86 – Fax : 0596 70 64 32

[www.cdg-martinique.fr](http://www.cdg-martinique.fr)

